

MOTION SUR LA CHARTE DE BON VOISINAGE

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 25 novembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Considérant :

- les multiples réglementations environnementales auxquelles sont soumis les agriculteurs : réglementation sur les plantes invasives, sur les installations classées pour l'environnement (ICPE), sur la limitation du bruit, sur la circulation des engins agricoles, sur les mesures de protection des eaux et de l'environnement liées à la conditionnalité PAC,
- les préconisations réglementaires mentionnées sur les produits phytosanitaires que respectent aussi les agriculteurs,

En accord :

- avec tous les cosignataires qui se positionneront en session,

Demandent :

- que notre charte de bon voisinage cosignée ensemble et définissant les bonnes pratiques des agriculteurs et de leurs riverains permettant de maintenir « le bien vivre ensemble » dans notre département soit prise en compte par notre tutelle dans les débats nationaux,
- que notre charte soit reprise en l'état par nos parlementaires pour faire valoir nos positions,

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 25 novembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne

